

Marché **A** Procédure **A**daptée de services

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
ET REGLEMENT DE CONSULTATION**

**FOURNITURES, ASSISTANCE ET
MAINTENANCE INFORMATIQUE -
BUREAUTIQUE – VIDEO SURVEILLANCE**

Organisme qui passe le marché : Commune d'EGUILLES, Hôtel de Ville, Place Gabriel PAYEUR, 13510 EGUILLES.

Régime juridique : Marché A Procédure Adaptée : Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 28 et 40, et Ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics portant nouveau code des marchés à effet du 01/01/2016.

Prestation faisant l'objet de la consultation : prestation de service informatique et bureautique centralisée et intégrée (auprès d'un interlocuteur unique, avec une **sous – traitance limitée à 10 % du marché et cantonnée en un sous ensemble cohérent, à l'exclusion de la gestion des réseaux, serveurs et sauvegardes que le pouvoir adjudicateur considère comme une « tâche essentielle » du marché**) :

- pour la fourniture et l'installation de matériels neufs et de logiciels bureautiques ;
- tout câblage informatique, téléphonique, de vidéo surveillance, et de gestion de systèmes automatisés, avec leurs accessoires (prises, broches, boîtiers, relais de traitement du signal...etc.) ;
- le diagnostic (y compris la vérification des vitesses de transferts) conseil, et la résolution des problèmes matériels et logiciels (dont ceux d'ensembles fonctionnant en réseau VLAN niveau 2, avec accès Internet haut débit) ;
- le lien entre les prestations de services bureautiques (fax, scanners et solutions d'impressions) informatiques, sauvegardes de données, télémaintenance, routage Internet haut débit et téléphoniques (protocole IP6) tableaux d'affichage électronique (liaisons Ethernet) et vidéosurveillance ;
- L'optimisation des systèmes dont les compressions, nettoyages de disques, et élimination des fichiers temporaires, la gestion des licences, la veille technologique et les migrations et évolutions, la gestion des protections (firewall, antivirus et antispams) et la désinfection ;
- le lien avec les éditeurs de logiciels « systèmes » et « métiers » (Microsoft, Eset, Magnus Berger – Levrault, Cart@ds Géosphère, AutoCAD, Noé Aïga....etc.)

Exclusion expresse au titre du marché, ou de sa sous – traitance, des solutions de libre accès, traitements externalisés, et solutions déportées dites « open data » et « data center » : par application de la Directive Européenne n° 96/9 CE du 11 Mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données, transposée par la Loi n° 98-536 du 1^{er} Juillet 1998, et vu les articles L 343-1 et L 342-5 du Code de la Propriété intellectuelle, et l'arrêt du Conseil d'Etat n° 38906 du 15 Septembre 2015 « notre famille.com /c/ Conseil Général de la Vienne en droit interne ; et selon des dispositions confirmées par l'arrêt C-362/14 Maximilian Schrems / Data Protection Commissioner du 6 Octobre 2015 de la Cour de Justice de l'Union Européenne, en droit Européen applicable directement par les opérateurs nationaux, a fortiori les pouvoirs adjudicateurs publics.

Par ailleurs il est impossible de juger sur une base homogène des offres relevant de solutions aussi divergentes techniquement que l'informatique « propriétaire » et l'informatique externalisée « en libre accès » et « déportée ».

En conséquence, la commune d'Eguilles entend limiter son Appel Public à la Concurrence aux solutions applicables à un matériel et des systèmes captifs, installés sur le seul territoire communal, sans transferts de données ni traitement externalisé.

Objet, procédure d'attribution et durée : Marché annuel 2016 / 2018 (36 mois de date à date) à compter du 1^{er} Janvier 2016, attribué après analyse des offres et avis du service des achats ; sur Décision du Maire d'attribution de marché à procédure adaptée soumise au contrôle de Légalité du représentant de l'Etat et prise par application de la délibération générale d'habilitation par le Conseil Municipal n° 017/2014 du 15 Avril 2014, alinéa 4°) relatif au pouvoir de passation des marchés, avec notification au prestataire faisant retour d'un contrat régularisé.

Marché de prestations et fournitures dispensé d'acte d'engagement et ordre de service (contrat en tenant lieu).

Composition du dossier de consultation :

- le présent avis d'appel à la concurrence et règlement de consultation ;
- contrat de prestation ;
- annexe 1 : objectifs de l'assistance technique à fournir par le prestataire ;
- annexe 2 : organisation des serveurs « Mairie » et des sauvegardes dont N.A.S. ;
- bordereau de prix 2016.

Publicité : à compter du Mardi 17 Novembre 2015, par mise en ligne sur la plateforme de marchés dématérialisée du site Internet : « achatpublic.com » et son support numérique « marcheonline », le site électronique de la Commune d'EGUILLES www.mairie-eguilles.fr, et l'affichage en Mairie.

Délai de réponse : Jeudi 17 Décembre 2015 à 17 heures.

Réponse par courrier ou par remise d'une offre contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie d'EGUILLES, Hôtel de Ville, Place GABRIEL PAYEUR, 13510 EGUILLES, Direction Générale des Services, ou par sur la plateforme achatpublic.com

La réponse devra comporter une lettre de candidature avec ses références et mention de ses moyens d'intervention humains et en matériel, les pièces du dossier de consultation visées et le bordereau des prix 2016 dûment rempli ;

La réponse devra comporter une note relative aux garanties techniques apportées, comme indiqué sur la dernière page du bordereau de prix.

Les offres et signatures électroniques seront acceptées, le candidat retenu devra justifier de la régularité de sa situation juridique et au regard des conditions d'accès aux marchés publics, fiscale, sociale et en matière d'assurance en responsabilité civile (justificatifs visés par les articles 44 à 46 C.M.P.)

Une attestation sur l'honneur avec le dossier de candidature sera acceptée sous réserve ultérieure des justificatifs réglementaires.

Renseignements : Jan ROUZEAU, D.G.S. téléphone 04.42.92.63.06 ; fax : 04.42.92.37.63

Critères de jugement des offres : 2 critères pondérés

- Performance technique : 70 %
 - 1) Compétences et références en gestion des problèmes matériels et logiciels, en environnement « réseau MICROSOFT WINDOWS NT SERVER» et compétences en matière de connectique, réseaux et routages haut débit VLAN niveau 2, modems et solutions Wifi, téléphonie sur protocoles IP6, lignes et systèmes dédiés de vidéosurveillance et tableaux électroniques d'affichage (protocoles et lignes Ethernet) ;
 - 2) Hot line et compétences et références relationnelles et de dépannage avec les services techniques de MICROSOFT, FRANCE TELECOMS, MAGNUS BERGER LEVRAULT, GEOSPHERE (logiciel S.I.G. sous S.G.B.D.R. Fox Pro) et logiciels de facturation des prestations aux familles type NOE AÏGA (S.G.B.D.R. Fox Pro) avec exposé des moyens mis en œuvre pour la protection des systèmes (ESET NOD 32) et des données ;
 - 3) Moyens de proximité (laboratoire informatique avec moyens de mesures et contrôles, équipes de maintenance, stock de pièces détachées : disques durs, mémoires, écrans, cartes graphiques, cartes mères, blocs alimentation et ventilation, connectique, claviers, souris....correspondant aux matériels distribués) et références ;
 - 4) Réactivité : engagement précis en terme de délais d'interventions ;
 - 5) Garanties offertes sur les matériels fournis, et de durée de maintenance de toutes les solutions prescrites, avec la mention des marques distribuées, et des approvisionnements professionnels contractés (y compris formations de base et continue des personnels par les services techniques de fournisseurs et opérateurs) ;

- Prix : selon total du bordereau de prix 2016 : 30 %

Il sera procédé à une double notation sur 10 (une pour chaque critère) la note de performance technique comptant pour 70 % et la note de prix pour 30 % d'une note finale sur 10, il sera alors procédé au classement de chaque offre par ordre décroissant de cette note finale.

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire d'EGUILLES

EGUILLES, le Mardi 17 Novembre 2015.